



BUDGET PRIMITIF 2017 :

Présentation des informations financières de la commune :

Conformément à la délibération n°D_020_03_17 du 27 mars 2017, le Conseil a adopté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017.

Cette année le BP a, une fois de plus, été complexe à établir, en raison des nombreuses inconnues.

En effet, à ce jour, les dotations, subventions et participations ne sont pas toutes connues. Ce budget s'établira sur l'hypothèse d'une baisse estimée à 10%.

L'Etat demande toujours plus d'économies donc cela nous oblige à baisser les dépenses de fonctionnement donc à diminuer les services à la population.

Ce qui peut cependant être dit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ **RECETTES :**

- Le résultat 2016 a été réintégré sur 2017 (après avoir viré les 67 K€ en investissement), comme vu lors de l'affectation des résultats. Si besoin nous pourrions le transférer en investissement (mais impossible de faire l'inverse)
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne nous a pas encore été notifiée, notamment parce que le montant des attributions issus de notre compte de gestion n'a pas fait l'objet d'une délibération de la CU ! En effet, le rapport de la CLECT n'ayant pas été validé, ils ne peuvent pas passer les délibérations en conseil communautaire. *(Pour rappel, l'an dernier, celle-ci avait déjà diminué de 20,7 % et de 50 % en 2015)*
- La subvention CAF diminue également, de 11 %, passant de 170 K€ à 150 K€
- Les bases de calcul de Taxes d'Habitation et Foncière ont baissé.



➤ DEPENSES :

- Les subventions aux associations sont maintenues malgré les demandes d'augmentation de certaines. Aucune nouvelle subvention n'est attribuée.
- Nous avons dû également inscrire un trop perçu sur 2016 des Attributions de compensation de la CU (78 K€ à rembourser)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

➤ RECETTES :

- Le résultat de 2016 a été réintégré (162 271,61 €)
- Le résultat de fonctionnement (1 285 308,56 €) a également été transféré par virement de section, au budget investissement à hauteur de 67 099,59 € pris pour équilibrer la section investissement de 2016.
- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) (il s'agit de la TVA acquittée sur nos investissements N-2 qui nous est reversée, sur la base d'un taux forfaitaire.) n'est que de 52 K€ puisque nous n'avons pas eu de gros travaux en 2015. (58 K€ en 2016, 150 K€ en 2015)

➤ DEPENSES :

- Les principaux travaux prévus en 2017, sont :
 - L'extension du CLSH (150 K€)
 - Travaux Club Amitié (23 K€)
 - La réfection de la cantine Famy (80 K€)
 - L'opération d'aménagement des abords de la cantine FAMY (200 K€)

Fait à Issou, le 27 mars 2017



L'Adjointe en charge des Finances,


Corinne BERLAND

